



La Feuille info

Avril 2021 n°128

COMPTE-RENDU CHSCT du 25 mars 2021

Un CHSCT s'est tenu en audioconférence le 25/03/2021.

Etaient présents pour l'administration : M. Franck LEVEQUE (président du CHSCT), M. Jerome LANZINI, M. Alain SENAILLET, Mme Sonia VINCENT (expert DDFIP), M. Didier JAMMES (expert DDFIP), M. Jean-Florian JOANNES, M. Jean-Yves LEGLISE (ISST), Docteur Paul TCHANG (médecin de prévention), Mme Evelyne CHEVALIER-GAILLARD (assistante sociale).

Etaient présents pour les organisations syndicales : Mme Lidwine AUBOEUF (CGT, secrétaire du CHSCT), Mme Corinne SYRE (CGT), M. Christophe ROUILLER (Solidaires), M. Didier HAAS (Solidaires), M. Francis VISCOVI (FO), Mme Pascale DURAND (FO).

1- Approbation du procès-verbal du 17/12/2020.

La séance s'ouvre par l'approbation du PV du 17/12/2020, PV approuvé à l'unanimité.

2- Note d'orientation ministérielles 2021

M. Jean-Yves LEGLISE, Inspecteur Santé et Sécurité au Travail, présente la note d'orientations ministérielles 2021.

Cette note porte la politique ministérielle sur l'hygiène, la sécurité et les conditions de vie au travail pour l'année 2021. Cette année, la note se trouve plutôt resserrée par rapport aux autres années compte tenu du contexte sanitaire de l'année 2020, contexte qui se prolonge, malheureusement, cette année.

Les orientations 2021 sont les suivantes :

- consolider la démarche de prévention ;
- placer l'organisation du travail au cœur de la prévention
- prévenir les risques liés au télétravail : diffusion prochaine d'un guide relatif au télétravail. De plus, les ergonomes de la centrale ont tourné des vidéos pour donner des conseils concernant l'aménagement de son poste de travail à son domicile. Dès validation, ces vidéos seront diffusées au plus grand nombre ;
- prendre en compte les conditions de travail dans les projets comme le NRP ;
- mise en place d'une convention Anact. Cette convention axée sur 6 thématiques (nouveaux modes de travail, formation, conduite de projet, espaces de discussion autour du travail, dialogue social élargi, prévention des RPS) est déployée actuellement par le secrétariat général (choix des départements / thématiques) ;
- évaluer et prévenir les risques professionnels : risque amiante (le guide amiante vient d'être mis à jour), risques liés à l'hygiène des locaux, la crise sanitaire (différents guides actualisés tout au long de cette crise), risques liés aux ascenseurs, canicule (actualisation de la fiche sur les risques climatiques)

- former à la prévention des risques professionnels : violences sexistes et sexuelles tolérance zéro (une formation d'une journée pour les membres CHSCT et les acteurs de prévention ministériels), gestes de premiers secours (l'objectif de 80% des agents formés aux premiers secours avant le 31/12/2021 sera difficilement atteignable du fait de la crise sanitaire et d'un problème de marché public), amiante, incendie (formation plus spécialisée pour les assistants et les conseillers de prévention), membres de CHCT (formation de 3 jours).

Le président du CHSCT salue le travail effectué par le CHSCT pendant la crise sanitaire. La réactivité des membres du CHSCT a permis de fournir assez rapidement aux agents des équipements de protection individuelle (EPI) comme le gel hydro-alcoolique, les gants, les masques inclusifs, etc. malgré le contexte très difficile.

Il faut s'inscrire, pour cette année dans ces orientations ministérielles. Cela a d'ailleurs déjà commencé par la mise en place d'un groupe de travail sur le télétravail.

3- Plan annuel de prévention 2020-2021

M. Alain SENAILLET, assistant de prévention présente le plan annuel de prévention (PAP) 2020-2021. Ce plan, issu du DUERP, a été examiné en groupe de travail le 12/10/2020.

Lors de ce groupe de travail, le DUERP a été réduit à 314 lignes.

Le PAP, de 37 lignes, a vu, cette l'année, l'intégration de 4 lignes liées aux risques bactériologiques et de 2 lignes dédiées aux risques psychosociaux liés à la pandémie.

M. Jérôme LANZINI souligne le travail collaboratif effectué par les membres du CHSCT et l'assistant de prévention.

Le PAP est approuvé à l'unanimité.

4- Analyse des grilles COVID

5- Point d'information relatif à la vaccination

Franck LEVEQUE commence par dresser un bilan de la crise sanitaire dans le département.

Le taux d'incidence en Saône-et-Loire est de 170, le niveau national étant de 312. La tension dans les services de réanimation du département est moindre par rapport à janvier avec un taux d'occupation de 75 % (national : 91%).

La situation sanitaire reste très préoccupante d'autant plus que la part du variant anglais est devenue majoritaire. La vaccination se met en place progressivement, ce sont plutôt les doses de vaccins qui manquent.

Cette situation globale de l'épidémie a incité M. LEVEQUE à marteler les règles de protection (gestes barrière, EPI, aération des locaux, jauges, etc.) aux chefs de service avec consigne de les relayer envers leurs agents.

Nous avons de nouveaux des cas positifs dans le département.

M. LANZINI nous informe d'un cas positif au sein du pôle fiscal. Le médecin de prévention a détecté 7 cas contacts : 1 agent de la direction qui a déjeuné avec ce collègue positif et 6 agents du PRS (pause café sans masque avec ce collègue). Cela met en exergue les points de faiblesse du dispositif de protection que sont les lieux de convivialité (restauration, coin café) où les agents retirent leur masque et où la distanciation physique n'est pas forcément respectée. Il en va de même pour les pauses cigarette.

Les tests se sont avérés négatifs pour les agents du PRS qui a pu rouvrir.

De nouvelles consignes gouvernementales récentes imposent désormais une jauge de 8 m² par convive dans les lieux de restauration collective. Les paniers repas doivent être privilégiés avec une consommation « solitaire ». La consommation de boissons devant les machines à café sont proscrites, **une distance de 2 m doit être respectée pendant les pauses.**

En outre, le bureau RH2C a fait une fiche destinée aux directions locales afin de déterminer les causes en cas de contaminations multiples sur un même site permettant ainsi de détecter les points de faiblesse probables. Cela permet ainsi d'adapter le dispositif de prévention le cas échéant.

Le docteur TCHANG intervient pour signaler qu'il n'y a pas dans le département ou même dans celui de l'Ain de contaminations avérées au sein des structures via les espaces de convivialité. Cette observation empirique contraste avec ce qui est annoncé dans les informations nationales.

Il observe en outre une baisse des cas de COVID dans le département (et dans l'Ain). Il souligne le bon respect des agents concernant les gestes barrière et déplore que tous les citoyens ne se comportent pas ainsi.

Concernant la vaccination, le docteur TCHANG ne comprend pas la politique vaccinale. Pour revenir à un présentiel plus important, il faudra passer par la vaccination. Les médecins de ville et les infirmières doivent pouvoir vacciner, encore faut-il que l'on dispose de suffisamment de vaccins.

Certains agents désirent savoir s'ils vont pouvoir se faire vacciner par le médecin de prévention réagissant ainsi au message du Secrétariat Général sur ce sujet. Le médecin de prévention n'a aucune information là-dessus et précise que ce n'est encore qu'au stade de projet. De plus, ce n'est pas de vaccinateurs dont on manque en France mais de vaccins....

Pas d'information non plus sur les auto-tests pour le département.

M. LANZINI indique qu'une autorisation d'absence d'une demie-journée sera octroyée pour se faire vacciner. Le seul justificatif demandé sera une déclaration sur l'honneur (code SIRHIUS : « absence divers »). Une communication sera faite très prochainement.

- **M. LEVEQUE s'interroge sur les espaces de convivialité. Doit-il les fermer ?** De plus, se pose un problème de « concurrence » entre les lieux de restauration collective (à Mâcon, Charolles et Chalon) et ces espaces.

La CGT se positionne plutôt pour un rappel des règles (distanciation, jauge, gestes barrière) que pour une fermeture pure et simple des lieux de convivialité. Il est en plus difficilement concevable d'obliger les agents à prendre leur repas dans les restaurants administratifs ou à leur domicile, cela relève de leur liberté individuelle avant tout.

FO ajoute qu'en outre, compte tenu de la nouvelle jauge de ces restaurants collectifs (8 m² par convive), ces structures ne pourront sans doute pas accueillir tous les agents et se positionne donc aussi pour un rappel des consignes de prévention.

SOLIDAIRES est du même avis.

M. LEGLISE précise que ces espaces de convivialité ne posent pas de problème à partir du moment où les distanciations sont respectées (au moins 2 mètres). Les repas ne doivent pas être pris en face à face, une bonne ventilation doit être assurée (donc éviter les locaux borgnes). Le code du travail indique qu'au-dessus de 50 agents, l'employeur a l'obligation de mettre un local dédié à disposition. En dessous de 50 agents, cela est possible mais pas obligatoire. Tout cela reste malgré tout de la responsabilité de l'employeur. Ainsi, sa responsabilité peut être engagée si les règles ne sont pas respectées.

> Le président du CHSCT se prononce pour un rappel des règles et non une fermeture de ces lieux de convivialité.

L'assistant de prévention présente ensuite les grilles d'évaluation des mesures sanitaires prises dans 9 services (13 services ont déjà faits l'objet de ce type d'analyse l'année passée). 7 items sont évalués pour chacun de ces services (mesures relatives à l'organisation du travail, aménagement et usage des locaux, entretien et nettoyage des locaux et des véhicules de service, mesures d'hygiène et matériel de protection, espace restauration, information des agents et des usagers). Dans l'ensemble, les résultats sont très bons.

6- Bilan du budget 2020.

Jean-Florian JOANNES présente le bilan du budget du CHSCT pour l'année 2020.

2020 a été une année exceptionnelle. L'utilisation du budget en témoigne.

Une grande proportion du budget a été utilisée pour l'achat de protection anti-COVID (*plexiglas, masques, gel, gants, divers, etc*). Le reste du budget a été utilisé pour l'achat de divers matériels (supports-écran, achat sur prescription du médecin de prévention, souris verticales, etc.), quelques travaux ont pu être financés (volet roulant, porte d'entrée et installation de films solaires au CDFIP du CREUSOT, serrurerie au CDFIP de PARAY, accès aux combles du CDF d'AUTUN).

81.249,13 € utilisés sur un total de 81.291 € disponibles soit 41,87 € non utilisés.

Le budget est approuvé à l'unanimité.

7- Budget 2021 – propositions de dépenses

L'assistant de prévention présente les propositions de dépense :

- achat de matériels de bureau
- nettoyage des sols à la DDFIP et au CDFIP de Chalon
- fourniture et pose de deux stores au CFP de Chauffailles

- achat de clé microbienne
- abri deux roues, cheminement piéton, création d'un portillon à la direction
- remplacement des deux vantaux du local courrier et de la porte d'entrée du personnel (pour mise aux normes) à la direction
- achat de sacs à dos pour ordinateur portable
- fourniture de stores au SIP de Mâcon
- fourniture et pose de stores au SGC de Charolles

L'ensemble des propositions est approuvé par les membres du CHSCT, un débat s'installe sur la proposition d'achat de clés microbiennes.

Seul FO est d'accord pour cette dépense.

Pour SOLIDAIRES, M. HAAS pense que ce genre d'accessoires a toutes les chances de finir dans un tiroir. De plus, cette clé utilisée normalement pour éviter de toucher les surfaces (portes d'entrée, boutons d'ascenseur) a toutes les chances d'être contaminée à son tour...

Pour la CGT, Mmes AUBOEUF et SYRE rejoignent cet avis. De plus, la dépense semble très élevée pour quelque chose qui finira au mieux dans un tiroir (3.360 € les 800).

Un débat s'engage. Proposition est faite de faire l'acquisition dans un premier temps d'une centaine de clés et de les mettre à disposition des agents qui le souhaitent (après sondage).

Les propositions de dépense s'élève pour le moment à un total de 37.763,34 € sur un budget alloué de 79.303 €. Le reste du budget sera utilisé pour des dépenses révélées suite aux visites de sites (le cas échéant) et au groupe de travail sur le télétravail (achat de matériel divers).

8- Structures NRP : visites de sites – opérations à venir

Les visites de site sont fixées :

- le 1er avril 2021 : SGC de Charolles suivi du SIE de Montceau
- le 26 ou 27 avril (date à préciser) : SGC et antenne du SIP à Autun et SIP du Creusot

M. LEVEQUE précise que le calendrier pour le NRP suit son cours avec le 1er septembre 2021, l'arrivée du CSB Ile de France, la montée en puissance du SGC de Charolles (absorption des trésoreries de Digoin et de Bourbon-Lancy), la création du SGC de Louhans (la trésorerie de Cuiseaux rejoignant celle de Louhans).

Pour 2022, le calendrier ne semble pas évoluer pour le moment. Il y aura donc la création du SGC de Mâcon et la finalisation de tous les autres SGC.

En outre, la fusion des 5 SPF du département sera effective en 2022 (pas de date connue pour le moment).

Pour la CGT, Lidwine AUBOEUF interpelle M. LEVEQUE au sujet des SPF du département et de la prochaine fusion. Les effectifs des principaux SPF du département (Mâcon 1 et Mâcon 2) sont très insuffisants au regard de la quantité de travail : des départs à la retraite n'ont pas été remplacés, des postes vacants restent en souffrance depuis des années. La volonté de la DG de fusionner tous les SPF « coûte que coûte » rajoute à cette charge de travail. Les collègues de ces services sont au bord du burn-out. De plus, le métier de la publicité foncière est un métier à part, tellement à part que les collègues se sentent isolés et surtout non concertés pour cette fusion. Y'a-t-il un pilote dans l'avion ?

La direction ne pense qu'au délai de publication et pressure encore ces services qui n'avaient pas besoin d'une pression supplémentaire. M. Chaintreuil a parlé d'une date de fusion au 1er janvier 2022, qu'en est-il ? Comment les services pourront-ils être prêts dans ces conditions ?

M. LEVEQUE précise que cette fusion se fera en 2022 mais qu'il n'y a pas encore de date définie. Il n'y aura pas de concurrence entre les SPF du département et le SAPF d'Autun. Les SAPF ont pour vocation de travailler pour le compte des grandes métropoles. Il assume le délai rien que le délai au détriment de la sûreté des actes notariés. Il faut savoir accepter les risques d'erreur.

Mme AUBOEUF rétorque que certes, on peut accepter les risques mais que la direction n'est pas sans savoir qu'un fichier « corrompu » sera source de contentieux pour les collègues du foncier. Ce n'est peut-être pas un aussi bon gain de temps.

M. LEVEQUE réitère sa position.

Le docteur TCHANG propose de faire une intervention, avec l'aide de l'assistante sociale, Mme CHEVALIER-GAILLARD au SPF de Mâcon 2. Une précédente intervention de ce type a déjà eu lieu les années passées dans un autre service. De plus, un psychologue peut être mandaté par le CHSCT pour venir en aide aux agents.

9- Groupe de travail – télétravail

M. LANZINI fait la synthèse du groupe de travail du 19 mars (cf compte-rendu).

Le questionnaire à destination des télétravailleurs a été validé et sera prochainement envoyé aux agents.

10- Accidents de service

Un seul accident de service déclaré. La cause de cet accident a d'ores et déjà été résolue.

11- Examen des fiches de signalement DDFIP

12- Cellule d'écoute et de soutien

La cellule d'écoute et de soutien a subi quelques modifications. Un numéro unique a été mis en place avec la possibilité de rappeler l'agent en cas de problèmes graves.

Le président du CHSCT prend la parole pour préciser que l'on observe de plus en plus de signalements. Les suites données sont une lettre de mise en cause ou de mise en demeure de l'usager. Pour les cas les plus graves, un signalement est effectué au procureur de la République de manière systématique.

Mme AUBOEUF s'étonne du fait que les membres du CHSCT ne reçoivent plus les fiches de signalement au fil de l'eau.

M.JOANNES indique que ce n'est pas une obligation mais que cela avait été convenu pour pouvoir assurer une bonne réactivité.

>M. LEVEQUE ne s'oppose pas à ce qu'elles soient diffusées au fil de l'eau.

Enfin, M. LANZINI informe les membres du CHSCT des suites données à une fiche de signalement inter-agents.

12- Questions diverses

CGT : le contexte actuel entraîne une recrudescence des incivilités des usagers envers les agents particulièrement en ce qui concerne le traitement du fonds de solidarité. Peut-on envisager la mise en place d'un anonymat pour ces agents ?

> M. LEVEQUE : Il n'existe pas de texte sur la levée de l'anonymat. Sur certains cas, pour désamorcer les tensions, des dossiers ont été délocalisés et traités directement à la direction. Le directeur propose de relayer cette demande à la DG.

CGT : avez-vous eu des remontées concernant des refus de contrôle fiscal ?

>M. LEVEQUE : pas vraiment mais il y aura forcément des contrôles fiscaux liés au fonds de solidarité. Les agents en charge de ces contrôles sont des agents aguerris et un arsenal de réponse (fiches de signalement, etc.) sont mis en place.

CGT : on va bientôt rentrer dans la campagne IR. Vous avez parlé d'accueil semi-ouvert. Les centres risquent de faire face à un afflux de contribuables. Y aura-t-il suffisamment d'agents pour assurer cet accueil dans de bonnes conditions ?

>M. LEVEQUE : le nombre de personnes dédiées à l'accueil a été dimensionné selon les conditions sanitaires actuelles. L'accent sera mis sur l'accueil sur rendez-vous et les appels téléphoniques pour éviter le brassage de la population. De ce fait, des téléphones portables ont été achetés pour pourvoir les télétravailleurs qui pourront ainsi répondre aux appels téléphoniques nationaux. Bien entendu, les appels locaux seront eux aussi pris en charge. Pas de front office, tout sera fait pour ne pas mettre en danger le personnel.

SOLIDAIRES : toujours par rapport à la campagne IR, y aura-t-il un renforcement de la cellule d'accueil de Montceau-les-Mines ?

>M. LEVEQUE : on s'adaptera de manière permanente à la situation. Mais dorénavant, les déclarations sont automatisées, il y a la mise en place des rappels téléphoniques, il y aura par le fait sans doute moins de présence sur les sites. Néanmoins, la cellule d'accueil de Montceau devrait être renforcée.

SOLIDAIRES : Les documents du CHSCT sont parvenus tardivement. Pourrait-on les avoir plus en amont de la séance pour une bonne préparation ?

> M. LEVEQUE : effectivement, sur cette séance, la direction a été prise de court. Lors des prochains CHSCT, un groupe de travail sera réuni pour préparer la session en amont notamment en ce qui concerne les propositions de dépense.

CGT : dans le cadre du NRP : quel avenir pour la caisse au CDFIP de Montceau sachant que la trésorerie ferme ?

> M. LEVEQUE : il y a une réflexion nationale autour du numéraire dans notre administration. L'étape 1 consistait à permettre le paiement en numéraire dans les bureaux de tabac. L'étape 2 consistera à signer une convention (ou marché public) avec la banque postale pour les régisseurs, l'étape 3, les bons de secours. Pour décembre 2021, suppression de toutes les caisses du département. Resteront seulement peut-être 3 caisses dont les lieux d'implantation sont encore à définir.

CGT : certains télétravailleurs n'ont pas signé de conventions, pour quelle raison ? Et après la crise, pourront-ils continuer à télétravailler ?

> M. LANZINI : depuis le début de la crise sanitaire, la mise en place du dispositif exceptionnel du télétravail a allégé les conditions d'éligibilité et d'octroi du télétravail. Il n'est plus nécessaire de faire des conventions avec les télétravailleurs. A la sortie de cette crise, ce dispositif est amené à se poursuivre dans les mêmes conditions.

> M. LEVEQUE : étant très favorable au télétravail, il est évident que ces agents pourront toujours télétravailler et seront même encouragés à le faire. Le télétravail deviendra une nouvelle organisation du travail. A l'avenir, on peut même imaginer que sur un collectif de travail de 10 agents, il n'y aura pas forcément 10 bureaux physiques...



